

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 58

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Duhart,

OBJET : SPORTS - Mutualisation d'un local administratif situé gymnase Robert Caillou – avenant à la convention de mise à disposition avec l'association Aviron bayonnais rugby amateur et convention de mise à disposition avec l'association Aviron bayonnais omnisports (section handball).

De nombreuses activités sportives ou socioculturelles d'intérêt général se déroulent quotidiennement sur des sites d'installations sportives municipales dont le complexe Robert Caillou.

La Ville de Bayonne a développé sur le site de la Floride un pôle sportif majeur en faveur du sport amateur. Dans ce cadre, elle a créé une piste d'athlétisme, plusieurs terrains de grands jeux en synthétique et engazonnés ainsi que des vestiaires.

En vue d'assurer le bon déroulement de leurs activités, plusieurs clubs disposent d'une convention d'occupation du domaine public au sein du gymnase Caillou. C'est notamment le cas pour l'association Aviron bayonnais rugby amateur (ABRA) pour l'utilisation de la salle de musculation et d'une pièce, d'une superficie de 51 m² environ, à usage d'activités administratives et ce, à titre permanent et exclusif.

Suite à la demande de l'association Omnisports Aviron Bayonnais (pour sa section handball) de pouvoir disposer de l'occupation de la pièce ci-dessus visée, et avec l'accord de l'association ABRA, une mutualisation de cet espace est mise en place.

Pour ce faire, il convient d'établir un avenant à la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de l'association ABRA du 8 juillet 2015, et d'établir une convention d'occupation au profit de l'association Aviron Bayonnais Omnisports dont les principales dispositions seront les suivantes :

- occupation à titre gratuit,
- de nature précaire et révocable,
- durée d'une année renouvelable pour la même période par tacite reconduction,

Dans le cadre de cette mutualisation, la section handball de l'association Omnisports Aviron Bayonnais occupera les lieux du lundi au samedi de 8h à 22h et le dimanche de 8h à 18h, et l'association ABRA le lundi de 17h à 20h, les mardis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du gymnase Robert Caillou au profit de l'association Aviron bayonnais rugby amateur et la convention de mise à disposition de ce même équipement à l'association Aviron bayonnais omnisports joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne